

La lettre de la Pastorale Pyrénéenne



Edito

Le mot du Président

L'élevage ovin comme chacun le sait va mal et reste le secteur agricole le plus en difficulté. Pourtant, comme le dit le slogan « l'agneau on y croit » toujours. Cependant, dans un système, tel qu'il nous est proposé, c'est-à-dire très axé sur la productivité, les choses sont de plus en plus compliquées. Il est d'autant plus difficile de tirer son épingle du jeu lorsqu'on se trouve en zone difficile comme en montagne. Le prix de l'agneau n'évolue plus depuis belle lurette et dans le même temps les charges opérationnelles n'ont cessé d'augmenter. Les performances de nos races ne permettent pas non plus compenser ce faible prix de vente.

Les zones pastorales comme les nôtres et l'estive en particulier représentent une richesse inestimable. Elles constituent une ressource fourragère immense et un paysage très apprécié, mais elles sont en danger dans la mesure où le nombre d'éleveurs ovins diminue sur la chaîne et dans la mesure où les bergers d'estives sont en nombre insuffisants (même si des progrès ont été réalisés). Ces zones pastorales se refermeront inexorablement si les acteurs principaux que sont les hommes et les femmes qui y travaillent au quotidien deviennent un jour trop peu nombreux.

Pendant que la polémique autour de la présence des prédateurs occupe toute la place, les questions essentielles que nous venons d'évoquer plus haut nous semblent masquées et occultées. C'est dans ce contexte, que le 1^{er} avril dernier, si, si... La Pastorale Pyrénéenne organisait une conférence-débat où furent mises en lumière les problématiques touchant au pastoralisme pyrénéen. Après avoir présenté un état de la situation, M. Bozzolo a avancé différentes propositions innovantes qui méritent d'être portées à la connaissance de tous.

C'est ce à quoi nous contribuons au travers de cette Lettre de Mai.

Comme vous le savez, La Pastorale Pyrénéenne met toute son énergie à toujours mieux lutter contre la prédation. Son action historique et la plus visible jusqu'à ce jour était son pôle « chiens de protection ». Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous annonçons la création du « Réseau des Bergers d'Appui » à compter du 1^{er} mai 2010. Ce réseau élargit le champ d'action de l'association et s'inscrit dans une logique de coordination d'actions complémentaires avec comme objectif d'accroître l'efficacité en terme d'accompagnement et de lutte contre les prédateurs. A la veille des grandes transhumances estivales, vous trouverez en page 2, la présentation des missions et des membres de ce réseau.



Assemblée générale

B.Sigé

Dans la Lettre n°3, nous évoquions l'importance des conditions d'intégration d'un chiot au troupeau et le nécessaire attachement de ce chiot aux animaux, condition sine qua non pour faire un bon chien de protection, néanmoins il est tout aussi important de travailler la relation à l'homme pour en faire un chien agréable d'utilisation, c'est ce que vous découvrirez à la lecture d'un nouvel article technique.

Pour terminer, La Pastorale Pyrénéenne en partenariat avec la Réunion des Amateurs des Chiens des Pyrénées (RACP) et la Société Centrale Canine (SCC) a lancé ce printemps une campagne d'inscription au Livre des Origines Français (LOF) des chiens au travail sur troupeau. Benoît Cockenpot, expert-confirmateur, nous livrera, ici, les premiers résultats.

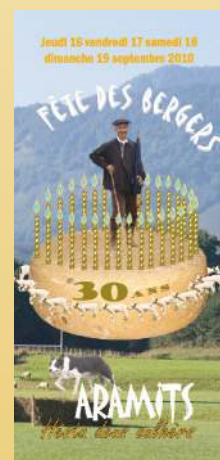
Bonnes transhumances, bonne saison !

Le Président,
Gilbert Guillet

Des Fêtes en 2010...

**Le 18 juillet
à Osséja (66)...**

...se tiendra pour la 26^{ème} année consécutive, le Grand Concours Catalan de Chiens de Bergers



**Les 16, 17, 18 et 19
septembre
à Aramits (64)...**

.....Tous en vallée de Barétous, pour le 30^{ème} anniversaire de la Fête des Bergers d'Aramits avec entre autre ces célèbres attractions que sont les rencontres vocales et son concours de chiens de bergers de haute volée.

www.aramits.fr

**Le 2 et 3 octobre
à Laruns (64)...**

.....en vallée d'Ossau, se déroulera la Foire au Fromage...Deux jours dédiés à l'activité pastorale, à la langue et la culture béarnaise avec le concours du meilleur fromage pur brebis d'Ossau et de nombreuses animations dans les rues paillées pour l'occasion !

www.ossau-pyrenees.com



Pastoralisme

Actualité de l'association

Le Réseau Bergers d'Appui

La saison d'estive va bientôt commencer et les transhumances s'organisent dans les vallées...

La Pastorale Pyrénéenne et ses techniciens chien de protection se préparent eux aussi à la saison 2010. De plus, cet été, l'association a choisi de mettre en place une nouvelle action : le Réseau Bergers d'Appui.

Pourquoi cette nouvelle action ? L'objectif de l'association est d'améliorer la protection des troupeaux et des ruchers. Pour cela, depuis plusieurs années, elle apporte un appui technique aux éleveurs utilisateurs de chien de protection. La mise en place d'un Patou améliore la protection des troupeaux mais ce n'est pas le seul paramètre à prendre en compte pour lutter contre les prédateurs. C'est pourquoi, toujours dans le but d'améliorer la protection des troupeaux, l'association met en place le Réseau Bergers d'Appui.

L'objectif de ce réseau est d'aider les éleveurs, les bergers et les apiculteurs en zones sensibles à la prédation. Les bergers d'appui interviendront gratuitement et ponctuellement sur les estives situées en zone sensible soit en urgence (après une attaque) soit en prévention, mais ils ne remplaceront ni les bergers salariés ni les éleveurs gardiens.

Ils pourront, par exemple, apporter un appui ponctuel de 2 à 3 jours pour aider le berger salarié ou l'éleveur : surveillance accrue en cas de prédation, aide occasionnelle au regroupement nocturne du troupeau ou recherche des animaux dispersés après une attaque.

Ils pourront aussi informer et aider à la mise en place des mesures de protection : montage, démontage et déplacement des parcs de nuit pour les troupeaux ou des clôtures pour les ruchers.



Surveillance nocturne

G. Rolland



Montage de parc

C. Zaïre

Les bergers d'appui recrutés sont tous des professionnels du gardiennage de troupeaux et ont déjà géré des estives en zones de grands prédateurs. De plus, ils sont capables de se rendre sur n'importe quelle estive du massif afin de faire face aux épisodes de prédateurs.



Protection de rucher

G. Rolland

Six bergers d'appui vont donc rejoindre l'équipe de La Pastorale Pyrénéenne cet été : deux arriveront en mai et les quatre autres débiteront en juin.

Si vous souhaitez un appui technique au cours de la saison d'estive ou simplement avoir plus d'informations sur cette action, vous pouvez contacter Blandine Milhau, animatrice chargée de la coordination du réseau au 06 79 88 25 91 ou 05 61 89 28 50.■

Blandine Milhau
La Pastorale Pyrénéenne

Contact Réseau Bergers d'appui

Animatrice du réseau :

Blandine Milhau :
06.79.88.25.91 ou 05.61.89.28.50

Les bergers d'appui :

Gérard Rolland : 06.27.02.58.31
Christian Balthasar : 06.27.02.58.32
Gildas Damon : 06.09.25.32.51
Gérald Cruzet : 06.27.02.58.34
Magali Dejardin : 06.27.02.58.13
Pierre Jorge : 06.09.25.32.19

Urgences Week-end et jours fériés

Pour les appels d'urgence en week-end, appeler le siège de l'association (05.61.89.28.50), le répondeur vous donnera le numéro du berger d'appui de garde.

Des salons en 2010...

4^{ème} Festival de la brebis
Des brebis, leurs territoires, des rencontres...
SALON PROFESSIONNEL INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE OVIN
10, 11 & 12 septembre 2010
Saint-Affrique (Aveyron)
Organisé par :
Lycée Agricole la Cazotte
LA CAZOTTE
C3R
UPRA
CORAZ
ENTRÉE GRATUITE

Les 10, 11 et 12 septembre à Saint-Affrique (12)

Le Festival de la Brebis, salon international organisé tous les 4 ans et destiné aux professionnels ovins (techniciens, éleveurs). Avec plus de 16 000 visiteurs et 120 exposants lors de la dernière édition en 2006, le festival de la brebis est un outil essentiel de promotion des techniques, produits et matériels issus de l'élevage ovin. Grâce à différents supports (stands informatifs, concours, conférences, démonstrations, présentation de nombreuses races), le thème transversal de l'innovation sera abordé tout au long des trois jours de la manifestation et répondra à de nombreuses interrogations des éleveurs.

www.festival-lacaune.com

Les 6, 7 et 8 octobre à Clermont-Ferrand/Cournon (63)

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
1 500 animaux - 1 200 exposants - 76 000 visiteurs
Le rendez-vous européen des professionnels de l'élevage
6-7-8 Oct. 2010
www.sommet-elevage.fr

Le Sommet de l'Élevage est l'un des principaux salons internationaux spécialisés dans les productions animales. En 2010, il devrait accueillir près de 1200 exposants et 76000 visiteurs professionnels dont plus de 2500 internationaux.

Durant 3 jours, le SOMMET DE L'ÉLEVAGE propose un programme d'envergure avec des visites d'élevages, des animations professionnelles, des démonstrations de qualité et plusieurs conférences et colloques traitant de l'actualité agricole.

www.sommet-elevage.fr

Pastoralisme

Conférence

Le compte-rendu qui suit retrace les grandes lignes de la conférence-débat qui s'est déroulée le 1er avril dernier à Aspet. Cette conférence était animée par M. Gérard Bozzolo, ingénieur agronome, maître de conférences à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse.

Multifonctionnalité dans l'espace montagnard :

Cohabitation entre les activités paysannes et les options de développement économique dominantes. Cas du massif pyrénéen.

La multifonctionnalité dans les espaces montagnards est un débat qui dure depuis une quarantaine d'années. Il revient sur le devant de la scène régulièrement. Preuve que tous les problèmes ne sont pas résolus et qu'il faut continuer de rechercher des solutions durables.

La multifonctionnalité peut se définir par la notion d'utilisation de l'espace par l'homme. L'homme agit en permanence sur son environnement (de façon positive ou négative). Depuis au moins 6000 ans, les modifications qu'il entraîne sur son environnement dépassent en importance celles qui incombent aux facteurs naturels.



Conférence du 1er avril 2010

B. Sigé

Dans l'espace montagnard, la multifonctionnalité a toujours existé. A cause des difficultés climatiques et géographiques, les hommes vivants dans ces espaces, tantôt recherchant refuge face aux invasions, tantôt cherchant à jouir des richesses naturelles devaient se débrouiller seuls une grande partie de l'année et vivre en autarcie. Ils ont donc développé plusieurs facettes dans leurs professions, leurs activités et leurs savoirs faire. L'espace montagnard dispose, en effet, de nombreuses richesses propices à cet état de fait : ressources minérales, énergétiques, agricoles qui étaient exploitées en même temps (mines, carrières, bois et charbon, eau, agriculture...) ainsi que leurs industries de transformation connexes très demandeuses en main d'œuvre compte tenue des technologies de l'époque. Cette tradition de pluriactivité a perduré jusqu'à aujourd'hui : sur le massif, 48% des agriculteurs sont des pluriactifs.

Cependant, la nature de cette multifonctionnalité a évolué sans cesse en s'adaptant aux pressions économiques et à la demande sociétale. Aujourd'hui, les activités liées au tourisme ont un poids prépondérant (thermalisme, ski, tourisme vert, artisanat local, immobilier locatif...). Dans certaines zones, les retombées économiques liées au tourisme peuvent aller jusqu'à

75% du chiffre d'affaire local. Face à cette tendance forte, le poids de l'économie agricole est devenu marginal.

Au niveau de l'emploi, l'agriculture ne représente plus que 6.1% des actifs du massif. Bien que faible ce taux est plus élevé que la moyenne nationale, laquelle est descendue à 4%. Le fait que le nombre d'actifs soit plus important sur le massif qu'au plan national peut traduire deux choses : soit une meilleure résistance à la déprise agricole et donc une dynamique agricole pourvoyeuse d'emplois, soit une inertie indiquant un retard dans le processus de modernisation. La restructuration de cette branche resterait donc à faire entraînant dans les dix prochaines années une baisse supplémentaire des emplois agricoles.

Si l'on exclut les exploitations du piémont pouvant produire des céréales, la majorité des exploitants du massif sont des éleveurs producteurs et/ou utilisateurs d'herbe. Par leur activité d'élevage, ils ont une action forte dans la construction du paysage, notamment au niveau des estives et des zones intermédiaires. Ce rôle intéresse les pouvoirs publics et l'économie du tourisme car les estives et les zones intermédiaires, en particulier, sont très attractives pour les consommateurs de tourisme.

A son tour, l'élevage débouche sur une fonction multifonctionnelle au titre d'une production directe (denrées animales, phanères, fumure organique) et indirecte dans le cadre de son implication dans la maintenance paysagère.

Si toutes les espèces d'herbivores domestiques sont concernées, les ovins sont les mieux adaptés pour exploiter ces espaces montagnards dans leurs moindres recoins, compte tenu de leur taille et de leur comportement alimentaire. Cette espèce permet un entretien du paysage de qualité à condition qu'elle ne soit pas livrée à elle-même et qu'elle soit conduite. En effet, physiologiquement, l'animal doit sélectionner les végétaux ou parties végétales les plus digestibles et, de ce fait, a tendance à surpâturer certains endroits tout en délaissant d'autres, lesquels se lignifient et finissent par se transformer en zone de refus.

Pourtant, l'élevage ovin, à la notable exception de la branche laitière, se porte mal sur le massif et présage d'un avenir pessimiste.

Tensions sur la filière ovine viande : difficultés intrinsèques

Le salaire moyen des « oviniculteurs » viandes en 1990 représentait 72% du salaire moyen du reste de la profession. En 2009, il n'en représentait plus que 51%. Il y a donc un réel problème de rémunération au niveau de la filière ovine viande. De plus, la totalité des primes représentait, en 2008, 45% du produit brut pour les exploitations en zone montagne et 51% pour les zones hautes montagne. C'est-à-dire que l'intégralité du revenu, et bien au-delà, est assurée par les primes; sans elles cet élevage aurait déjà disparu.

La nouvelle redistribution des primes qui va être mise en place va apporter un léger mieux et augmenter le revenu moyen de + 22%. Cependant, celui-ci étant faible au départ (moins d'un SMIC) cela ne semble pas suffisant.

LA FILIÈRE FRANÇAISE NE RÉUSSIT À PRODUIRE QUE 43% DE LA CONSOMMATION NATIONALE

Les causes de la faiblesse du revenu dans la filière ovine viande sont diverses : l'agneau est une viande chère et reste peu consommée. Elle coûte, à l'achat, environ

2 fois plus cher que la viande de poulet standard, 1,5 plus que celle de porc et reste plus onéreuse que celle de boeuf. On est passé d'une consommation annuelle de 5 kg (E.C ovin-caprin) en 1990 à 3,6 kg en 2009, soit environ 2,3 kg de viande ovine consommée par an et par personne.

Consciente du problème des faibles revenus des éleveurs, la filière s'est lancée dans les SIQO (labels, signes d'origine) pour permettre une augmentation de la valeur ajoutée du produit, mais cela contribue à accroître encore le coût de cette viande et à l'enfermer un peu plus dans sa destinée de viande de luxe.

Malgré cette stratégie, la filière française ne réussit à produire que 43% de la consommation nationale.

Les raisons pour lesquelles la viande ovine coûte si cher sont multiples :

- Les ovins sont moins compétents à valoriser leur ration que les autres herbivores domestiques de grande taille.
- Cette espèce reste sensible, de par son comportement, sa taille, à la prédation, que ce soit en plaine (surtout en périurbain) ou en montagne.
- Leur élevage exige beaucoup de main d'œuvre.
- Les charges de structures sont lourdes en ovins.
- La valorisation du 5ème quartier s'est effondrée.
- Les outils de transformation se sont mal restructurés (abattoirs...)
- La distribution ne s'est pas assez adaptée au mode de vie actuel (préparation culinaire rapide...).
- Lors des négociations, le syndicalisme ovin est souvent resté en retrait par rapport aux syndicats d'autres filières dites prioritaires, sauf récemment où l'ensemble des herbivores a été mieux défendu. Au contraire, l'Angleterre ou même l'Espagne consacrent prioritairement les fonds européens du FEA-GA attirés à leur élevage ovin.

En conséquence pour que le segment de la qualité puisse véritablement se démarquer, il doit pouvoir s'appuyer sur une production parallèle de masse, moins coûteuse à produire, à partir d'élevages moins nécessitant en intrants (céréales, tourteaux, engrais) et plus économes en charges de structures.

Tous ces handicaps sont amplifiés en zone de montagne malgré les Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN) (plus de 50% de l'ensemble des aides perçues). En effet, il s'agit, pour la majorité, de petites exploitations avec des petits troupeaux détenus par des

éleveurs âgés. Les conditions de reprise sont difficiles pour les jeunes : les exploitations sont petites et les primes sont soumises au nombre d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU) limités à 50 ha (sauf la nouvelle prime qui sera de nouveau attribuée à la brebis : 21€ + 3 € si intégration dans une OP). L'enjeu est donc d'au moins disposer d'une superficie de l'ordre de 50 hectares.

Pour les transhumants les suppléments de 10% pour les montagnards et de 30% pour ceux du piémont sont peu incitatifs.

La tendance dans les années à venir sera à l'augmentation de la taille des exploitations sur le massif et les jeunes repreneurs risquent alors d'être attirés par l'élevage bovin allaitant moins contraignant en main d'œuvre et plus performant économiquement.

En revanche, les bovins exploitent moins bien les espaces d'altitude.

Pour préserver la qualité de ces espaces semi-naturels, il faudrait donc essayer de trouver une autre fonction de production orientée vers la notion d'utilité publique que représente la présence d'ovins pour l'entretien des espaces d'altitude (qualité paysagère, réduction des risques d'incendies, des glissements d'avalanches, ouvertures propices au tourisme vert et à l'entretien des stations de sports d'hiver).

Etat des lieux du développement montagnard et des pratiques d'élevage selon les gradients méridien est-ouest

Au niveau du massif, les estives ou espaces pastoraux d'altitude couvrent 570 000 hectares environ alors que les vallées intramontagnardes ne représentent que 75 000 hectares. Les estives sont donc un réservoir d'herbe considérable et complémentaire, à condition qu'elles ne soient ni abandonnées ni mal exploitées.

Sur les 18 000km² de la partie française du massif, 1/3 est boisé donnant un rôle conséquent à l'activité forestière et constituant un réservoir de faune sauvage considérable participant à la richesse de ce milieu souvent connoté de naturel. Les parcs naturels sont donc en émergence et doivent trouver les bons dosages pour intégrer les activités d'élevage dans une cohabitation sereine.

Le nombre d'exploitation entre 1988 et 2000 a fortement chuté en France (-34,7%), ce phénomène reste sur la même trajectoire : en 2007 le taux de disparition national était de -50,1% depuis la référence 1988. Sur le massif, pour la première période, la décre est un peu moindre (-31%). Cependant ce taux moyen cache des disparités :

- Le Pays Basque résiste bien avec -15,7% d'exploitations seulement. Comme en Béarn, ce sont les petites exploitations laitières (25 hectares en moyenne) qui prédominent, avec des troupes conséquentes (230 brebis en moyenne) dégageant un produit brut important et contraintes à une forte exploitation des estives.
- Par contre, la Haute Ariège (-42,7%) et la vallée de l'Aude (-42%), ainsi que les Pyrénées orientales ont perdu plus d'exploitations. Sur ces zones, les exploitations se sont agrandies. Elles ont une superficie moyenne de 50 hectares en Ariège et d'une centaine

d'ha pour les autres. La main d'œuvre est moins présente et les éleveurs d'ovins diminuent donc au profit des éleveurs de bovins.

- En position médiane se situent Hautes Pyrénées et Haute Garonne, toutefois toujours avec des petites exploitations de moins de 30 ha et spécialisées dans l'exploitation du bétail allaitant destiné à produire de la viande.



Présence des bovins allaitants de plus en plus forte

G. Bozzolo - ENSAT

Cette tendance est visible aussi en estive. C'est à partir des années 70 que le message de la reconquête des estives a été lancé, impulsée, dès 1975, par la création des primes structurelles (ISM, ancêtres des ICHN).

Si l'on regarde l'évolution du cheptel en estive de 1970 jusqu'à 2004, les effectifs de bovins ont triplés alors que ceux d'ovins n'ont augmenté que de 50 %.

Si l'on compare la tendance des élevages au niveau départemental, on voit là aussi de grandes disparités :

- Dans les Pyrénées atlantiques (Béarn + Pays basque), les bovins augmentent ainsi que les ovins. Les ovins restent dominant (70% du cheptel ruminant sous forme de races laitières, 70% également de l'ensemble des ovins du massif y sont concentrés).
- Dans les Hautes Pyrénées, les brebis représentent 1/3 du cheptel (en équivalent têtes de bétail bovin). A partir de cet endroit de la chaîne pyrénéenne et jusque à son extrémité orientale les brebis sont de races allaitantes destinées à la production de viande.
- En Haute-Garonne, les ovins représentent la moitié du cheptel en estive.
- En Ariège, les bovins prédominent, les moutons ne représentant guère plus du tiers de l'effectif en EB.
- Dans l'Aude et les Pyrénées orientales la forte baisse du cheptel ovin renforce la prédominance très nette du cheptel bovin allaitant.

Évolution des paysages en lien avec le fruit de l'activité paysanne et la pratique pastorale

La période où le massif montagnard fût le plus

occupé se situe dans les années 1800 (industrie minière, exploitation forestière et charbon de bois, laine et son industrie...). Il y avait donc beaucoup de main d'œuvre et le moindre espace était exploité pour satisfaire aux besoins alimentaires d'une société à tendance autarcique.



Configuration bocagère spécifique de l'espace valléen

G. Bozzolo - ENSAT

Les Zones Intermédiaires (ZI) de l'étage montagnard étaient travaillées et souvent terrassées pour nourrir les hommes mais aussi les animaux (semis d'orge, de seigle, cultures de pommes de terre et de bulbes, notamment en soulanes), les bas vacants communaux étaient aussi très utilisés ainsi que les estives où, grâce à la présence d'une main d'œuvre abondante, le troupeau était gardé et souvent trait (traditionnellement le cadet avait pour destinée d'être le berger familial). La pression pastorale était si forte que l'on pouvait même parler, par endroits, de déforestation induite avec des phénomènes d'érosion marquants.

Vers 1850, après la révolution industrielle, le développement du chemin de fer, le désenclavement consécutif, les industries de transformation des minerais sont descendues dans la plaine en se rapprochant des mines d'extraction de la houille; les cours de la laine se sont effondrés devant la production massive des nouveaux pays, initiée par les grands industriels capitalistes de l'Angleterre et du Nord de la France. Le début de l'exode rural montagnard fait suite à la délocalisation et à l'appel de main d'œuvre des bassins industriels de plaine. Par manque de bras les estives ont été peu à peu abandonnées, les prairies et la culture de l'herbe se sont substituées aux cultures vivrières aussi bien autour des granges foraines que dans l'espace valléen. Ce phénomène s'est accentué après la guerre de 14-18 et l'hémorragie consécutive des jeunes conscrits, fournis en abondance par les villages montagnards pyrénéens : l'élevage s'est alors recentré sur les ZI et les plaines.

Au lendemain de la dernière guerre, avec les effets du plan Marshall et de la mécanisation de l'agriculture, les zones intermédiaires ont été progressivement délaissées à leur tour (pente peu ou non mécanisable ou parcelles en banquettes trop étroites) et l'activité s'est encore regroupée dans l'espace valléen avec la réduction de l'élevage et l'abandon de la traite en altitude, aussi bien que dans l'espace des granges foraines.

A partir des années 1970, préoccupés par la désertification des espaces montagnards, les décideurs politiques au niveau de la Communauté Européenne ont mis en place le système de délimitation des zones de handicaps et les indemnités compensatrice de handicaps naturels accompagnantes (aides structurelles) pour aider au maintien de l'élevage dans ces zones,

entretenir ces paysages à forte valeur touristique et ralentir l'exode rural menaçant de produire des déserts humains.



Zone intermédiaire exploitée G. Bozzolo - ENSAT



Zone intermédiaire abandonnée G. Bozzolo - ENSAT

La reconquête des estives à ce moment là s'est réalisée sans berger (sauf dans le système laitier), par manque de main d'œuvre. L'octroi de ces primes restait, en effet, conditionné à la sédentarité des troupeaux en montagne, ainsi qu'aux 50 premières UGB limitées aux femelles. La transhumance inverse hivernale traditionnelle s'est donc tarie. Par contre, l'accroissement de la charge animale a induit le retour des animaux sur les estives pour épargner le fourrage et permettre la constitution de réserves hivernales sur les prairies de fauche. Cette mauvaise habitude a perdu.

IL EST NÉCESSAIRE QUE LES TROUPEAUX SOIENT GARDÉS DE FAÇON ACTIVE PAR DES BERGERS AFIN D'EN RATIONALISER L'EXPLOITATION

Pour disposer d'une estive avec de bonnes qualités fourragères et paysagères, il est nécessaire que les troupeaux soient gardés de façon active par des bergers afin d'en rationaliser l'exploitation.

Segmentation de la qualité en viande ovine pyrénéenne

Les options d'élevage possibles centrées sur le particularisme montagnard.

A l'inverse des zones de piémont et de plaine, il n'est pas possible en montagne de produire rentablement des céréales destinées à l'alimentation d'agneaux de contre-saison, élevés en bergerie.

Pourtant, même en zone de montagne, la production d'agneaux de bergerie à contre-saison, avec un agnelage en descente d'estive, reste une réalité qui ne paraît toutefois pas très opérationnelle.

D'une part, les races rustiques exploitées ne sont pas performantes au plan zootechnique et la conformation de leurs agneaux laisse à désirer, notamment en race pure. D'autre part, l'engraissement aux céréales achetées pèse lourd dans les charges opérationnelles, pour produire au final des agneaux d'intérieur, non originaux, qui ne valorisent pas le capital nature ni la qua-

lité paysagère, aspects que le consommateur souhaiterait encourager.

Il serait nécessaire de revenir vers un produit original qui puisse capitaliser sur les qualités propres du milieu exploité et qui ne soit pas en concurrence avec la lourde production d'agneaux de bergerie des élevages intensifs de plaine.

L'originalité consisterait à proposer un agneau ou plutôt un jeune mouton producteur de viande rouge. Cette dernière exprime des qualités organoleptiques spéciales : viande rouge brillante, forte jutosité.... En effet, la composition botanique des estives fait la part belle aux dicotylédones ainsi qu'au graminées non sélectionnées et donc riches en principes secondaires (tanins condensés, polyphénols terpénoïdes, huiles essentielles mais aussi vite, caroténoïdes, flavonoïdes). Leurs fortes teneurs en anti-oxydants naturels et en tanins peu dégradables, en particulier, peuvent expliquer les particularités sensorielles de ces viandes. Bonne tenue de la coloration après ressuage et maturation, peu d'exsudation, pas d'odeur typique de mouton après cuisson. L'effet protecteur des tanins contre l'attaque microbienne des protéines alimentaire lors du passage dans la panse, réduit le risque de produire des acides gras bactériens ramifiés qui, en association avec les traces de scatoles stockées dans les graisses musculaires, induisent ce goût de mouton considéré comme un défaut par nombre de consommateurs. Cette particularité peut s'obtenir à partir d'agneaux engraisés majoritairement à l'herbe, notamment d'estive où les associations de flores composites peuvent marquer spécialement la saveur de cette viande.

L'utilisation des estives pour participer à l'engraissement des moutons peut donc être considérée comme jouant un rôle central dans la chaîne de qualité de cette production ovine typique de montagne.

Les broutards finis peuvent être, dès lors, avantageusement produits par des races locales, encore mieux en croisement terminal pour proposer des jeunes moutons castrés ou des antenais nés à l'automne et finis à l'estive, l'année suivante. En effet, avec l'âge et la croissance les carcasses s'améliorent par épaissement de la charnure, même si la conformation reste très moyenne. Ces agneaux âgés peuvent, en cas de besoins, achever leur engraissement avec une faible proportion de concentrés en automne.

Ce produit viande pourrait s'apparenter à un animal âgé entre 8 et 12 mois et ayant estivé une fois, façon « Broutard du Pays de l'Ours » (deux fois pour une finition intégrale à l'estive, c.à.d à plus de 18 mois à la mode « Mouton de Barèges-Gavarnie »).

Il s'agit donc d'une production saisonnière bien ciblée quant aux cours et adaptée au système montagnard en permettant le déstockage animal nécessaire en prévision du long hivernage, des réserves alimentaires limitées et souvent de structures d'hébergement sous dimensionnées. Les brebis de races rustiques, dans ce cadre, sont les plus intéressantes sous la réserve que, complémentarément, elles soient valorisées par un revenu en lien avec leur activité « pâturée » et donc d'entretien du Territoire (prime à l'estive).

Cette option permet aussi le maintien des races de pays à faible effectif, fierté patrimoniale de ces éleveurs qui consentent à maintenir des pratiques en adéquation avec leur biotope naturel. Leur participation à ce conservatoire des « races de pays » répond à la prise de conscience sociétale de contrecarrer l'érosion rapide de la biodiversité.

Dans ces conditions, sur un tel produit type, une IGP de Massif des Pyrénées permettrait encore de mieux tirer partie de cette spécificité et de cette originalité par une plus value apportée grâce à la reconnaissance SIQO de qualité et de provenance géographique.

Cependant, il est évident que la solidité économique du système de production peut s'appuyer, avec avantage, sur la mixité de ces deux catégories de produits, pourvu que ceux-ci soient de qualité et arrivent opportunément sur le marché au sommet de la courbe d'évolution saisonnière des cours. C'est le cas, par exemple, d'un modèle de production 2/3 - 1/3, au sein des troupeaux de races rustiques. 2/3 de la troupe ovine est conservé en race pure afin de fournir le renouvellement (au moins 30%) et d'assurer le volume nécessaire en animaux de rente : broutards castrés et jeunes femelles finies. 1/3 est mené en croisement terminal avec des béliers à viande, spécialisés pour produire des agneaux de boucherie sous la mère, bien conformés. Ce système réduit la dépendance aux céréales à une faible partie du troupeau et permet de lisser les aléas conjoncturels.

La production d'agnelets est une spécificité des élevages laitiers, particulièrement concentrés sur la partie occidentale du massif. Malgré leur faible poids, ces agneaux de lait sont très prisés en raison de leurs qualités sensorielles particulières imputées à leur alimentation exclusive au lait. Les cours sont attractifs, notamment à l'occasion des fêtes de Noël et de Pâques et sont bien valorisés par le label rouge « L'agneau de lait des Pyrénées » d'autant qu'environ 80% de la production est exportée, principalement en Espagne.

Le rôle central des bergers sur les estives

Si la pratique de l'écobuage peut s'avérer intéressante dans certaines conditions, sous la réserve d'être suivie par une pression de pâturage suffisante, il n'en demeure pas moins que le gardiennage présente l'avantage de ne pas sélectionner les plantes résistantes au feu.

La conduite active du troupeau par le berger permet d'effectuer ce qu'on appelle des relances alimentaires. Cette pratique permet de re-stimuler l'appétit des animaux. Option précieuse en fin de saison d'estive avec la baisse qualitative du prélèvement fourrager et aussi pour assurer la finition à l'herbe d'estive des broutards suffisamment âgés, inscrits dans cette spécialité. Elle permet aussi, par exemple, d'exploiter judicieusement certains ligneux comme le genêt cendré (possédant des vertus anthelminthiques, contre les strongles notamment) ou bien les jeunes éricacées et d'accroître la diversité de pâturage.

Les animaux laissés en libre pâture entraînent sur le long terme une fermeture du milieu dans les parties d'estive délaissées et créent également des zones de surpâturage et même d'érosion, particulièrement en crête. Ainsi, les

animaux ont besoin d'être gardés par un berger pratiquant la conduite active afin d'empêcher la fermeture insidieuse du milieu et d'améliorer le rendement alimentaire. Une conduite peu rationalisée entraîne l'évolution de l'espace vers l'apparition de landes de transition de moins en



Estive en voie de fermeture par insuffisance de pression de pâturage
G. Bozzolo - ENSAT

moins pénétrées par les animaux, au détriment du potentiel fourrager.

On peut, certes, rationaliser la conduite des troupeaux bovins grâce à l'implantation de clôtures et faire des rotations dans des zones qui ne sont pas trop pentues mais cela ne marche pas chez les ovins. En effet, pour qu'une brebis engraisse, il faut susciter sa gourmandise en proposant une offre alimentaire diversifiée. De ce point de vue, la brebis est plus difficile que la vache.

C'est le travail du berger qui par sa conduite permet de tourner le troupeau par quartier en exerçant une pression de pâturage suffisante et évite l'envahissement par les ligneux et les éricacées (landes à bruyère et myrtilles puis à rhododendrons et/ou genêts, genévriers rampants etc...).

Ainsi, le rôle du berger est essentiel et ce métier doit absolument être valorisé. Pourtant, ce n'est pas la fonction prioritaire qui lui est habituellement attribuée ou assignée par les éleveurs. La qualité évolutive des estives sur le long terme ne constitue pas à leurs yeux une préoccupation majeure d'autant qu'il s'agit là, pour l'essentiel, d'espaces collectifs. Leur demande repose plutôt sur les soins aux animaux qui permettent de préserver leur intégrité, la limitation des pertes tant pas égarement que par prédation.

Outre son rôle de guide pour le troupeau, la présence du berger permet de prodiguer les soins aux animaux et donc d'assurer un meilleur suivi sanitaire.

La conduite et le regroupement nocturne qu'il exerce avec l'aide des chiens de conduite constituent le meilleur rempart contre le foudroiement dans les zones exposées et les prédatations, surtout nocturnes, à fortiori si des chiens de protection sont insérés dans le troupeau.

Cependant, les conditions ne sont pas réunies, à ce jour, pour que les bergers puissent rationnellement garder les troupeaux dans la mesure où les cabanes (quand elles existent) ne sont pas toujours adaptées pour recevoir les bergers dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, il faudrait ajouter aux cabanes principales des cabanes intermédiaires de manière à

ce que tous les quartiers d'une montagne puissent être exploités convenablement.

La formation est un autre enjeu pour l'avenir du métier de berger. L'apprentissage de ce savoir-faire, de la connaissance de la conduite active, du soin aux animaux, de l'aptitude à décider de l'itinéraire du parcours en lien avec les potentialités fourragères, leurs complémentarités, l'abreuvement, la météo... passe par la formation. Ce chantier est conséquent : on peut considérer que globalement 1000 bergers aidés seraient utiles sur le massif des Pyrénées compte tenu d'un chargement multi-espèces sur les estives de 240 000 EB environ et de la particularité de la traite estivale dans la zone béarnaise.

1000 bergers représentent également un coût. Si l'on considère qu'un berger + un aide berger coûte 4000 €/mois, la charge serait donc de 16 000 € par saison, soit 16 millions d'euros à l'échelle du massif pyrénéen. D'ailleurs, cette dimension semble, à priori, hors de portée des éleveurs, car cette charge salariale dépasse actuellement largement le niveau de leur revenu propre.

Enfin, il serait nécessaire de fidéliser les bergers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui du fait de la saisonnalité et de la courte durée de cette saison de travail (4 mois). Pourtant, des pistes sont envisageables, à côté de la pluriactivité, comme le réemploi sur des exploitations agricoles, ou la recherche de prestations de services auprès des collectivités locales de proximité par des

entreprises d'employeurs de bergers, durant la morte saison (hivernage).

Ce sont autant de questions sur lesquelles il faut se pencher, puisque sans bergers, point de salut, c'est inexorablement que la montagne continuera sa fermeture.

Hypothèses sur le nécessaire renforcement économique de la filière ovine liée au pastoralisme d'altitude

Pour encourager les éleveurs à pratiquer la transhumance, il est indispensable de rémunérer sérieusement leur travail d'entretien des paysages d'altitude. Les primes actuelles sont assez insignifiantes et sont par ailleurs dépendantes des ICHN, elles mêmes contingentées. Il est alors nécessaire d'inventer une prime dédiée à «l'animal tondeur» sur une base qui pourrait correspondre à l'amortissement de l'animal au prorata des mois passés en estive (base de 4 mois). Cette incitation pourrait raisonnablement s'estimer à 8€ par tête ovine, soit 54 €/EB (équivalent bovin). Pour un chargement actuel des estives estimé à 240 000 EB et en extrapolant à 300 000 EB, le besoin de fonds serait de l'ordre de 16 millions d'euros par saison.

D'autre part, la charge salariale des bergers sur le massif apparaît également à hauteur de 16 millions d'euros. Les primes accordées aux éleveurs au titre «d'EB tondeuses» pourraient servir opportunément à payer les bergers professionnels le temps de l'estive.

Cependant il est sûrement préférable que les bergers soient employés par les organisations gestionnaires d'estive de telle sorte que les consignes soient clairement orientées dans le sens du maintien ou de l'amélioration du bien collectif en plus des prestations normales que peut exiger tout loueur d'estive, le prix de la location intégrant la prestation des bergers.

Les ressources pour permettre ce financement peuvent être de plusieurs ordres :

- la réorganisation des aides communautaires, notamment des ICHN, en faveur d'une aide directe à la brebis tondeuse transhumante est peu envisageable. En effet, ces aides structurelles relèvent de consensus européens longs à négocier et il paraît difficile de prélever sur les uns pour reconditionner ces aides en faveur des éleveurs transhumants. D'ailleurs, le niveau des aides actuelles consenties par ce même fond européen est significatif des priorités encadrant les activités d'élevage : la culture de l'herbe dans les étages collinéens et montagnards est plus encouragée que la cueillette dans les estives et leur entretien, d'autant que dans les Pyrénées la majorité des estives ont un statut collectif.

- Une contribution partagée par les bénéficiaires qui jouissent de la qualité environnementale du Massif pyrénéen. A cet égard, l'industrie du tourisme et ses consommateurs sont au premier plan. Sur un chiffre d'affaire qui peut-être de l'ordre de 2 milliards d'euros, un prélèvement de 1% partagés à parts égales sous la forme d'une taxe de 0,5% pour les professionnels du tourisme et activités directement associées et de 0,5% sur les produits de consommation par le biais d'un supplément de TVA, permettrait de lever ces fonds. Les 4 millions supplémentaires pourraient servir à d'entreprendre la réhabilitation et l'entretien des cabanes de bergers ou même, plus souvent, à leur création, indispensables pour exercer leur métier.

- Il est possible d'imaginer que les propriétaires des espaces d'altitude, s'ils ont l'opportunité de louer leurs ressources, devraient aussi avoir l'obligation d'entretenir leurs fonds terriens afin d'éviter les risques naturels tels qu'incendies et zones avalanches. Il s'agit pour l'essentiel de collectivités locales et de l'Etat par le biais de l'ONF. D'une certaine façon les troupeaux font œuvre de cantonnier.■

Pour aller plus loin...

Bozzolo G., 2008. Système d'élevage montagnard : typicité des viandes de moutons engraisés à l'herbe d'estive.

Bozzolo G., 2009. Politique agricole et pastorale en zone de montagne, Cahiers de l'Environnement INRA n° 57, juillet 2009.

Gérard Bozzolo est l'auteur de « Appellations d'origine contrôlée et productions animales » aux éditions Lavoisier.

Technique

Chiots destinés à la protection

Le chien de protection : sa relation à l'homme

On a longtemps cru que pour qu'un chien de protection soit efficace, il fallait absolument limiter au strict minimum ses contacts avec l'homme. Aujourd'hui, ces principes sont grandement remis en cause car même si le chien de protection est le plus souvent amené à travailler de manière autonome, il ne doit cependant pas se comporter en « animal sauvage » et être incontrôlable par son maître.

L'absence totale de l'humain pendant la période de socialisation du chiot (entre la 3ème et la 12ème semaine après la naissance) conduit le plus souvent à obtenir un chien adulte peureux vis-à-vis de l'homme voire agressif et parfaitement ingérable par l'éleveur.

Un chien de protection nécessite d'être socialisé à l'humain (pour éviter les incidents) et de respecter son maître (pour une cohabitation agréable). Une socialisation réussie est le résultat d'un subtil dosage entre attachement au troupeau et intérêt pour l'homme. Ci-dessous le mode d'emploi !

Premiers contacts avec l'homme dès la phase d'élevage

Jusqu'à son sevrage, le chiot vit avec sa mère et le reste de la fratrie, au contact des brebis, ce qui lui permet de nouer des relations avec ces deux espèces et d'apprendre leurs codes de communication.

Tout chien de protection étant amené dans sa carrière à avoir des interactions avec l'homme, il est INDISPENSABLE que les chiots fassent aussi connaissance avec celui-ci.



Dès la période d'élevage, les chiots doivent connaître l'homme
C. aire

L'éleveur-naisseur n'interviendra sur les chiots qu'à partir de 3 semaines après leur naissance, leur parlera et les manipulera en les prenant par la peau du cou pour les décoller du sol ou encore en les mettant sur le dos. Si des chiots paraissent éviter l'homme ou le craindre, l'éleveur devra les amadouer en les caressant. Ces manipulations ne doivent prendre que quelques minutes par jour et ne doivent pas engendrer de contacts trop familiers ; en aucun cas les chiots ne doivent attendre la visite de l'éleveur. Le but est finalement de sceller un « pacte social » dans lequel l'homme est identifié par les chiots comme un élément qu'il faut respecter mais dont il ne faut pas avoir peur pour autant.

Poursuivre la relation « homme-chiot » après l'intégration du chiot dans le troupeau d'accueil

A 7-8 semaines, le chiot se retrouve isolé de ses congénères pour être intégré dans son nouveau troupeau. La priorité est alors qu'il s'attache aux animaux. Durant cette phase d'attachement, qui peut prendre 2 à 4 semaines selon les cas, l'homme doit se faire le plus discret possible et limiter le plus possible les contacts avec le chiot (quelques paroles et quelques caresses suffisent). L'éleveur saura que des relations fortes sont nouées entre le chiot et les animaux lorsqu'il observera des léchages, des contacts voulus et recherchés entre le chiot et le troupeau. Lorsque l'attachement est fort, il est important que l'homme intervienne de nouveau directement sur le chiot lors de ses visites journalières, en s'assurant toujours que ces interventions ne détériorent pas les relations entre le chiot et les animaux.



Manipulations du jeune chien
C. Leuenerberger

L'éleveur reproduira les manipulations effectuées sur la portée : prise du chiot par la peau du cou, mise sur le dos, incitation à venir au pied dans le cas d'un chiot qui aurait une tendance à se tenir éloigné, ... jusqu'à ce que le chiot les accepte sans appréhension et sans se sentir menacé. Il est beaucoup plus aisé de faire accepter ce type de manipulations à un chiot de 10 kilos plutôt que de commencer sur un chien en pesant 50 !

A cette période, il est également fortement conseillé de faire rencontrer au chiot d'autres humains que son maître (enfants, voisins, autres éleveurs...) afin de vérifier qu'il ne manifeste pas de crainte, de familiarité ou d'agressivité excessive à leur égard. Le maître peut intervenir pour réguler d'éventuels mauvais comportements. L'objectif est toujours de renforcer le « pacte social », et il est souhaitable de poursuivre ce renforcement chez le chien adolescent qui peut se montrer turbulent et remettre en cause les relations établies.

La plupart du temps, jusqu'au 5ème mois, le chiot est encore en bergerie, ainsi, le travail se trouve grandement facilité puisqu'il peut se faire, en majeure partie, en milieu confiné.

Poursuivre par l'éducation du chien de protection

Un éleveur ne peut avoir pleinement confiance en son chien que si celui-ci respecte son auto-

rité et lui est obéissant en toute circonstance. Le chien doit donc être hiérarchisé (soumis à l'homme) et connaître quelques ordres indispensables.

L'éducation permet d'atteindre ces objectifs. Celle-ci peut et doit commencer très tôt : une fois que l'on s'est assuré que le chiot manifeste un attachement fort aux animaux. Cette éducation consiste à :

- déterminer un territoire duquel le chien ne doit pas sortir impunément (apprentissage des limites) ;
- lui inculquer un certain nombre d'ordres en employant des mots courts associés à des actions précises. Ainsi, Le chien de protection doit connaître son nom, accepter d'être manipulé par son maître, venir quand on l'appelle, marcher en laisse, accepter d'être attaché, retourner au troupeau, respecter les clôtures, ou encore monter en voiture. L'apprentissage de ces ordres doit être journalier (pas plus de 10 minutes/jour).



Education, marche en laisse
L. Geffroy - Pâtre

Au bout de quelques semaines, la plupart des ordres utiles au bon fonctionnement du chien peuvent être acquis.

Il n'est pas obligatoire que l'éducation soit à la seule charge du responsable du chien, un associé par exemple peut s'en charger, à la condition qu'il y ait une cohérence entre les différents acteurs (mêmes objectifs, mêmes ordres utilisés pour les mêmes situations). L'éducation permet donc d'asseoir l'autorité du maître sur le chien et le rend plus agréable et facile d'utilisation, sans réduire pour autant son efficacité au troupeau. Elle autorise également une utilisation du chien par d'autres personnes que le prioritaire (ex : salarié) dans la mesure où ce dernier transmet les informations utiles pour une bonne utilisation (ordres appris).■

Cyprien ZAÏRE

La Pastorale Pyrénéenne

Maître et chien : les relations idéales

- ☞ Chien attaché au troupeau : l'attachement au troupeau, s'il est fort, limite sa zone d'intervention et il ne fera preuve d'agressivité envers l'humain que si l'intégrité du troupeau ou la sienne est menacée ;
- ☞ Chien socialisé : il respecte l'humain sans en avoir peur ;
- ☞ Chien hiérarchisé : il se soumet à l'autorité de son maître ;
- ☞ Chien éduqué : il obéit à un certain nombre d'ordres et respecte des limites imposées.

Chiens de protection

Sélection

Inscriptions au LOF

Depuis le renouveau, il y a une quinzaine d'années de l'utilisation de chiens de protection de troupeaux dans les Pyrénées, le souhait de la profession et des associations impliquées a été et reste d'utiliser la race locale de Patous exclusivement. Cette race, appelée officiellement chien de montagne des Pyrénées, a notamment fait preuve de sa valeur et de son efficacité dans toute la France et dans de nombreux pays. La valorisation de ce patrimoine vivant pyrénéen passe par une sélection raisonnée dans le maintien d'une diversité génétique et en évitant le croisement avec d'autres races.

Plus d'une vingtaine de races de protections de troupeaux sont recensées et différenciées, en provenance des montagnes d'Europe et d'Asie. Chacune a sa spécificité morphologique, voire comportementale. Les différentes races sont décrites précisément par un standard enregistré officiellement par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Le Patou, autrefois appelé « Chien des Pyrénées » est la plus connue de ces races de chiens de protection de troupeau, c'est aussi la plus ancienne à avoir été enregistrée.

Le premier standard officiel date de 1907, il résulte de la description des sujets les plus intéressants et représentatifs recensés lors d'un voyage d'étude dans les Pyrénées centrales des fondateurs du Club du Chien des Pyrénées. Les avis et critères de sélection des paysans utilisateurs avaient été soigneusement collectés pour définir le type recherché et décrire ainsi les références pour le maintien et l'amélioration de cette race.

Depuis plus d'un siècle, ce standard, légèrement remanié au fil des ans mais identique dans les grandes lignes, est utilisé pour déterminer si tel

ou tel chien peut être considéré de race pure. Les chiens de race sont enregistrés au Livre des Origines Français (LOF) à la Société Centrale Canine, soit au titre de la descendance, soit à titre initial quand le livre est dit « ouvert », comme c'est le cas pour le Montagne des Pyrénées.

Chez les utilisateurs de chiens de protection de troupeaux, le respect scrupuleux du standard est loin d'être prioritaire dans la sélection. Mais si, en plus des services qu'il rend, Patou est conforme par sa morphologie et peut prétendre à être inscrit au LOF, ce peut être une démarche intéressante de préservation et de valorisation de cette race ancestrale.

Des tournées de visites à la ferme des chiens sur troupeaux avaient été initiées en collaboration entre l'Association pour la Cohabitation Pastorale et l'association gérant officiellement le Montagne des Pyrénées : « La Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens » (RACP). Entre 2002 et 2005 et une quinzaine de Patous avaient été inscrits au LOF. Un nouveau programme d'inscription a été mis en place début 2010, en collaboration entre La Pastorale Pyrénéenne et la RACP.



Séance de Confirmation

C. Zaire

Une soixantaine de Patous, sur plus de 300 chiens suivis par les techniciens de la Pastorale

Pyrénéenne ont été présélectionnés selon des critères d'efficacité et de conformité. 6 journées de visites sont programmées du Béarn à la Catalogne. De janvier à mars, une quarantaine de Patous ont été examinés, en Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Ariège et Haute Garonne.

Tous les chiens examinés sur des critères morphologiques étaient globalement dans le type et environ les ¾ des chiens examinés ont été retenus pour être inscrits au livre officiel, le comité de la RACP ayant décidé d'accorder des dérogations par rapport aux procédures habituelles pour ces chiens efficaces dans leur rôle de protection de troupeau et d'être assez tolérant sur certains défauts compensés par de grandes qualités comportementales, en étant toutefois plus exigeant pour les mâles que pour les femelles. De son côté, la Société Centrale Canine consent à inscrire ces chiens sans demander la contribution habituelle de 55 €.

A part quelques chiens un peu légers, la plupart des défauts constatés sont en rapport avec les ergots ou la pigmentation, le standard décrit des ergots doubles et les muqueuses de la truffe, des babines et des paupières comme devant être absolument noires. Ces détails qui résultent de traditions de sélection viennent d'observations empiriques de la part des anciens et peuvent avoir une certaine importance pour le maintien d'une race, ainsi une mauvaise pigmentation, au-delà de l'esthétique, a pu parfois être associée à certains troubles nerveux. Si les critères du standard de race ne doivent pas supplanter la sélection comportementale pour la constitution de lignées de chiens de protection, il n'est pas inutile de les connaître et éventuellement d'en tenir compte pour la préservation d'une race incarnant un certain patrimoine vivant pyrénéen. ■

Benoît Cockenpot
Expert-confirmenteur



LA PASTORALE PYRENEENNE
94, avenue François Mitterrand

31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

☎ 06 79 47 86 88

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

www.pastoralepyreneenne.fr

BULLETIN D'ADHESION

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ : Courriel :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher
 Autre Profession : _____ Autre Utilisateur de la Montagne :

Première adhésion Ré-adhésion

Cotisation individuelle : 15 euros - Dons : 15 € 30 € 50 € 100 €
 Cotisation Association : 50 euros 200 € 500 € Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne
Veuillez nous en informer par retour de courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de La Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.